



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

**Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme
Art. 145.6 L.A.U.
Art. 16 Règlement NO 2017-08**

Le conseil entend statuer, au cours de la séance régulière du 3 juin 2024 à 20 h (Salle des délibérations de l'Édifice Municipal, 599, rue Principale, Saint-Prime) sur la dérogation mineure suivante:

- ✧ **Requérants:** Madame Isabelle Delisle
Monsieur René-Philippe Harvey
- ✧ **Immeuble visé:** 76, chemin du Quai
Lot 4 087 271 du cadastre du Québec
- ✧ **Nature de la demande:** Autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée mesurant 12,12 mètres de profondeur par 16,0 mètres de largeur à une distance de 3,0 mètres de la limite arrière de propriété.
- ✧ **Effet de la demande:** Réduire la marge arrière du bâtiment principal de 7,0 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 10,0 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Prime ce 16^e jour du mois de mai deux mille vingt-quatre.

Claudia Gagnon
Directrice générale - Greffière-trésorière